

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 13 mai 2020

Le 13 mai 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est, en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BOURLON Yoann, BOHREN Violette, WOLTER Denis, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BLANLUET Isabelle, BEAUGEOIS Anthony, FORTE Sandy, BONNET Gilles, BOUREL Brigitte, MULOT Karine.

A l'exception de TELLIEZ Sébastien et HOUZÉ Jean-Louis excusés

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 19 février, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Participation de la commune au dispositif DIRECT-TRESO de la Communauté d'Agglo de Châlons-en-Champagne

La crise du COVID 19, et les mesures de confinement prises par le Gouvernement, ont entraîné la fermeture temporaire de nombre d'entreprises et de commerces non alimentaires sur le territoire national. Il en résulte, pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, une véritable fragilisation du tissu commercial, artisanal et entrepreneurial.

Pour faire face à cette crise exceptionnelle et subite, en complément des premiers dispositifs mis en œuvre par l'Etat et la Région Grand Est, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Châlons-en-Champagne, en partenariat avec les organisations patronales locales (Medef, CPME, U2P) et les chambres consulaires, ont pris l'initiative de créer un fonds commun pour soutenir de manière immédiate la trésorerie des commerçants, artisans, indépendants et petites entreprises, directement impactés par la mise à l'arrêt de leur activité. Ce dispositif, dénommé DIRECT TRESO, doté déjà d'1 M d'euros apportés à part égale par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Châlons-en-Champagne, vient compléter les mesures de soutien à l'économie mises en place à l'échelon national, mais également régional par la création du Fonds « Résistance » à l'initiative de la Région Grand Est, avec l'abondement des EPCI, dont notre Communauté d'Agglomération. Il peut se cumuler avec lesdites aides dans la limite des besoins réels de trésorerie du professionnel.

Ce fonds exceptionnel, par délibération prise par la Communauté d'Agglomération en date du 16 avril 2020, peut recevoir les contributions des autres communes du territoire communautaire, en complément de la dotation initiale de 1 M d'euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'apporter un soutien financier aux commerçants et autres professionnels de sa commune :

Le conseil Municipal décide de soutenir financièrement les commerces et autres professionnels du territoire de la commune.

Dès lors qu'un professionnel aura sollicité l'aide du fonds exceptionnel DIRECT TRESO.

La participation communale pourra atteindre un montant maximum de 2 500 €.

Seule cette participation de la commune permettra de déclencher l'aide, à parité, de la Communauté d'Agglomération, au bénéfice du commerçant demandeur.

Cette participation se fera sous forme d'avance remboursable à la Communauté d'Agglomération.

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le dossier relatif à la modification du PLU devait être consultable en Mairie du 16 mars au 20 avril 2020.

La crise sanitaire liée à la COVID19 et le confinement qui en a résulté n'a pas permis cette mise à disposition, il convient donc de le reporter à une date ultérieure dans les mêmes conditions que celles initialement prévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De mettre en œuvre la mise à disposition du public du projet de modification
- De prévenir les personnes publiques associées du changement des dates de cette mise à disposition
- A l'expiration de la mise à disposition, le registre sera clos et les observations seront enregistrées et conservées. Le maire en tirera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera afin d'adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations émis.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier sera publié dans un journal du département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et affiché dans le même délai en mairie. Cet avis sera également consultable sur le site internet de la commune.
- Le dossier pourra être consulté en Mairie du 15 juin au 16 juillet 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Présentation du Permis de Construire de la future salle des fêtes

Le Maire présente le dossier de permis de construire de la future salle des fêtes.

Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières, il sera déposé en l'état dès réception de la version papier.

Distribution des masques sanitaire

La commune a commandé 1 000 masques en tissus et 3 000 masques chirurgicaux.

800 masques en tissus ont été reçus ce jour. Il convient donc de les distribuer à la population dans les meilleurs délais.

Le conseil Municipal décide d'organiser la distribution en 4 points différents de façon à limiter les rassemblements trop importants.

Les 4 points de distribution seront les suivants :

Mont de Marne : les personnes chargées de la distribution seront : COLLARD Sandrine, BOHREN Violette et GOBIN Jennifer.

Place Batilliot : SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BONNET Gilles, BARRÉ Gilles

Place Kellermann : FORTE Sandy, BOUREL Brigitte, LESEURE Angélique

Rue du Canal de l'Aisne : SINNER Rémy, HELLA Gérard, VAUFREY James

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 18 mai 2020



Le Maire,

Romain SINNER